

Voici la déclaration présentée à la séance du conseil d'arrondissement du 7 octobre 2019, sous forme de motion.

Bureau des élu-es

6854, rue Sherbrooke Est
Montréal (Qu

Le 7 octobre 2019

**DÉCLARATION D'ACTION POUR REDRESSER LE DÉFICIT VERT DE
L'ARRONDISSEMENT ET LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT
CLIMATIQUE PAR UNE OFFENSIVE MASSIVE ET COLLECTIVE DE
VERDISSEMENT**

Attendu que, selon le [Rapport sur le climat changeant au Canada](#) produit en 2019 par Ressources naturelles du Canada, le nombre de jours de chaleur extrême devrait augmenter avec les changements climatiques et que des mesures réglementaires seront nécessaires pour renforcer la résilience face aux changements climatiques;

Attendu que, le 25 septembre dernier, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a déposé un troisième rapport qui note que, même si le globe n'échappera pas à des décennies de perturbations dues aux niveaux actuels de gaz à effet de serre, la quasi-totalité des effets négatifs peut être atténuée par une réduction des émissions;

Attendu que, le 27 septembre dernier, les élu-es se sont joints aux 500 000 participants lors de la marche pour le climat tenue à Montréal en appui au mouvement mondial Global Climate Strike mené par la militante écologiste Greta Thunberg;

Attendu qu'une Déclaration de reconnaissance de l'urgence climatique a été adoptée par le conseil d'arrondissement du 4 décembre 2018 sur un ensemble de mesures concrètes visant notamment à accélérer les efforts en matière de mobilité durable, de verdissement et de préservation des espaces verts en vue de réduire les gaz à effet de serre;

Attendu que, selon un rapport publié par l'Institut national de santé publique intitulé [Verdir les villes pour la santé de la population](#) (mars 2017), le développement d'espaces verts contribue à atténuer les répercussions des changements climatiques sur la santé et sur le milieu bâti lui-même, en améliorant la capacité d'adaptation et la résilience des communautés, notamment aux vagues de chaleur et aux événements météorologiques extrêmes;

Voici la déclaration présentée à la séance du conseil d'arrondissement du 7 octobre 2019, sous forme de motion.

Attendu que le [Plan d'action canopée 2012-2021](#) de la Ville de Montréal vise à augmenter l'indice de canopée de 20% à 25% d'ici 2025, et que l'arrondissement entend intensifier et encadrer la plantation et la protection d'arbres sur le domaine public et le domaine privé;

Attendu que l'arrondissement a déjà mis en place de nombreux programmes et projets de verdissement, en partenariat avec les citoyens et organismes du milieu, tels que des ruelles vertes, des jardins collectifs, des banquettes de rue, et qu'il s'engage à augmenter l'indice de végétalisation en milieu urbain en permettant l'accès à de nouveaux espaces à verdir;

Attendu que l'arrondissement poursuit son offensive de lutte aux îlots de chaleur pour redresser et freiner le déficit vert de l'arrondissement par l'intensification de travaux de déminéralisation et rend obligatoire l'intégration du verdissement dans les projets de réfection de rue et trottoir, tels que l'aménagement de saillies vertes et autres interventions de végétalisation sur le domaine public;

Attendu que l'arrondissement vise à augmenter la végétalisation dans les projets de construction et de transformation de bâtiments sur le domaine privé, comme les toits verts et l'aménagement de surfaces végétalisées;

Attendu que l'arrondissement veut encourager l'implantation de mesures de gestion des eaux pluviales sur le domaine privé et public;

Il est proposé par : Pierre Lessard-Blais

Appuyé par : Laurence Lavigne Lalonde

Et résolu :

Que l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve :

Mandate la Direction de l'arrondissement pour nommer un responsable du verdissement et de la coordination des ressources et des projets de l'arrondissement ainsi que ceux du milieu;

Consolide les investissements de l'arrondissement prévus au Programme triennal d'immobilisation et au budget de fonctionnement 2020 en vue de créer un mouvement vert encore plus vaste, contagieux et fort, et ce, d'un bout à l'autre de l'arrondissement;

Voici la déclaration présentée à la séance du conseil d'arrondissement du 7 octobre 2019, sous forme de motion.

Implante une équipe composée de ressources dédiées au verdissement sur le domaine public, avec pour mission l'intensification de projets de verdissement, l'entretien des espaces verts et la mobilisation citoyenne;

Agisse sur la réglementation pour augmenter l'indice de verdissement, accroître la superficie végétalisée du territoire, réduire les îlots de chaleur, freiner l'émission de GES et contribuer à améliorer la qualité de l'air;

Verdisse, augmente et protège la biodiversité par des projets de végétalisation, la plantation d'arbres, ainsi que l'agriculture urbaine intensive dans l'espace public et privé;

Revoit et optimise ses pratiques en termes de plantation : sélectionner des variétés de fleurs plus durables, y compris des plantes nectarifères pour les insectes pollinisateurs et les papillons, ainsi que privilégier des plantes indigènes, lesquelles favorisent la biodiversité et nécessitent moins d'entretien;

Développe des pratiques innovantes et des projets pilotes structurants grâce à la collaboration de partenaires, dont l'Éco-quartier Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;

Maintienne le projet de Brigade verte Sainte-Catherine et le prolonge pour une durée de trois ans afin de pérenniser l'initiative mise en place avec la collaboration de différents partenaires;

Analyse la pertinence de développer des initiatives similaires à celle de la Brigade verte Sainte-Catherine dans des secteurs ciblés et jugés appropriés;

S'engage à recenser les actions menées dans le cadre de l'offensive de verdissement, à publier un bilan annuel de l'ensemble des initiatives de tous les acteurs du milieu, à en mesurer l'impact et à émettre des recommandations;

Se donne comme mission de faire du verdissement une priorité, voire même une obsession, et de propager cette passion à l'ensemble des résidents de l'arrondissement.